

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais**

Siège
35, route de la Quémine
71500 Branges

Séance du 13 janvier 2026

Séance du 13 Janvier 2026

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 70
Votants : 83

Date de la convocation :

08 janvier 2026

Date de l'affichage :

15 janvier 2026

Objet de la délibération

**Demande de
subvention au
Département pour
l'aménagement de la
déchèterie de
Cuiseaux**

L'an deux mille vingt-six, et le treize du mois de janvier à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes et MM BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), BENARD Théo (MALAISE Laure), BERNARD Eric, BEY Sandra, BLANC Eric, BLANCHARD Karine, BOILLET Stéphane, BOISSOT Agnès, BONDIER Patrick, BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, BUTTIGIEG Auréline (THIERIOT Yanick), CAMUS Denis, CAUZARD Philippe (JAEGER Claire), CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CHAUSSAT Virginie, CLERC Christian, COLIN Christel, COUCHOUX Eric, COUILLEROT Chantal, DA SILVA Mariana (GROS Stéphane), DE VECCHI Eric, DEJEAN-AGRON Marie, DIMBERTON Marie (CHAMBON Dominique), DONGUY Roger, DUPONT Martine, DUROUX Nadine (LAGUT Jocelyne), FARIA Xavier, FATET Alain, FAUVEY Audrey, FERRIER Antoine, GALOPIN Christophe (BEY Sandra), GAUTHIER Sophie, GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), GONTCHARENKO Alain (BLANC Eric), GROS Stéphane, GROSS Stéphanie, GUICHARD Christian, GUIGON Martine, GUIGUE Jean-Michel, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LABOURIAUX Daniel, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, MALAISE Laure, MARICHY Patrick, MASSOT Denis (CLERC Christian), MERLIN Denis, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, PUGEAUT Angéline, ROBERT Corinne, RODOT Nelly, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, THEVENET Catherine, THIERIOT Yanick, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, VIVANT Jérôme (ROBERT Corinne), WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes et MM BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), BENARD Théo (MALAISE Laure), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), BUTTIGIEG Auréline (THIERIOT Yanick), CAUZARD Philippe (JAEGER Claire), DA SILVA Mariana (GROS Stéphane), DIMBERTON Marie (CHAMBON Dominique), DUROUX Nadine (LAGUT Jocelyne), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), GONTCHARENKO Alain (BLANC Eric), MASSOT Denis (CLERC Christian), VIVANT Jérôme (ROBERT Corinne).

Excusés non représentés : Mmes et MM BESSON Stéphane, DAVID Frédéric, GAUTHIER Bernard, GRAPIN Annick, LARUE Anne, MALIN Jacky, MOREY Pascal, POULARD Magalie.

Absents : Mmes et MM BARBOTTE Alain, BEY Pascal, CLERC Jean-Yves, COLIN Jean-François, COLIN David, COULON Jean-François, DUBOIS Claude, FERRE Jérémy, FRAPPET Martine, MALOIS Jessica, MORAND Stéphane, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean-Michel, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise.

○○○○○

Présentation du projet :

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers en déchèterie de Cuiseaux mais aussi de permettre une meilleure prise en charge de leurs apports de déchets et un geste de tri simplifié, le SIVOM du Louhannais souhaite réaménager la déchèterie de Cuiseaux.

Après plusieurs reports administratifs, les travaux devraient commencer en ce début d'année 2026.

Objectifs poursuivis :

Maintenir la continuité et la qualité du service à la population en adaptant la déchèterie aux nouvelles normes réglementaires en vigueur et permettre une meilleure prise en charge du tri des déchets via la mise en place des nouvelles Responsabilités Élargies aux Producteurs (REP).

Coût global prévisionnel HT du projet : 520 000 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2026

Application agréée E-legalite.com

Une première demande de subvention, dans le cadre de l'appel à projets départemental, pour le projet d'extension et de réaménagement de la déchèterie de Cuiseaux avait été sollicitée en 2023 auprès du Conseil Départemental de Saône Et Loire. Une décision favorable d'attribution d'une subvention de 21 000€ avait été allouée par la Commission permanente.

Afin d'obtenir une 2^{ème} aide financière, les collectivités peuvent présenter 2 tranches pour 2 exercices différents pour des projets de plus de 200 000€, le SIVOM a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire le 23 décembre 2025 sur le portail des aides dédié « Appel à Projets départemental 20265 ». Dans le cas où cette subvention serait accordée, elle sera calculée sur le coût des travaux, déduction faite du montant du plafond des dépenses éligibles de la première tranche.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			€	
Maîtrise d'œuvre			€	
Bureau de contrôle technique			€	
Autres dépenses (Fournitures)			€	
COÛT TOTAL PROJET			520 000 €	
Sources	Sollicitée Le 23/12/2025	Obtenue Le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	Néant		€	%
Etat - autre (à préciser)	Néant		€	%
Conseil régional	Néant		€	%
Conseil départemental	Oui		21 000 €	%
Fonds de concours (à préciser)	Néant		€	%
Autres (à préciser)	Néant		€	%
Sous-Total financements publics			21 000 €	%
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			€	%
Sous-Total autofinancement			€	%
TOTAL FINANCEMENTS			21 000 €	100%

Le Comité Syndical après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération « Aménagement de la déchèterie de Cuiseaux » et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la délibération telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré le 13 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le Président,
Christian CLERC.

Publié, affiché, notifié le.

